

Formation « Renforcer nos actions collectives par le droit »

DOSSIER DES OUTILS D'ANIMATION



Cette formation a été élaborée par les associations :



Comunita Capodarco
di Roma Onlus

LISTE DES OUTILS PROPOSES

Outil A - Jeu de perception
Outil B - Photolangage
Outil C - Ishikawa
Outil D - Cadavre exquis
Outil E - Auto-évaluation du vécu
Outil F - Carte des acteurs
Outil G - Tableau d'analyse d'expériences
Outil H - Jeu de post-it
Outil I - Cas pratique juridique
Outil J - Repères juridiques
Outil K - Fiches stratégiques
Outil L - Fiches pédagogiques
Outil M - Livrets 'paroles d'acteurs'
Outil N - Work Breakdown Structure
Outil O - Analyse SWOT
Outil P - Arbre d'actions
Outil Q - Evaluation de la formation

Remarques générales quant à l'utilisation des divers outils d'animation et de formation

Cette partie présente 17 « exercices » qui peuvent être proposés aux participants lors de la formation.

Ces exercices ont pour vocation d'appuyer le formateur dans son travail d'animation, il dispose ainsi d'une « boîte à outils » assez fournie. Mais il ne s'agit bien entendu pas de les réaliser tous dans le cadre de la même formation ! C'est à chaque formateur de **choisir**, en fonction du temps, du profil des participants, de la progression du groupe et de ses propres capacités de formateur, ceux qu'il souhaite utiliser ou non.

Pour pouvoir justement sélectionner plus facilement les exercices qu'il souhaite utiliser en fonction du profil des participants (participants ayant des difficultés à travailler à partir de documents écrits par exemple), le profil des participants est précisé au début de chaque fiche.

Enfin, dans la trame de formation est mentionné à quel moment peut être proposé tel ou tel exercice, mais le formateur doit avant tout **s'adapter à la progression du groupe** et ne pas chercher à coller trop spécifiquement à la trame de formation proposée.

Durée : 20 minutes
Profil participant : tout profil

FICHE OUTIL A : JEU DE PERCEPTION

Objectif :

La réalité est perçue différemment par chacun d'entre nous. Ce petit « jeu » permettra au groupe de s'en rendre compte, et de prendre conscience de l'importance à ne pas s'arrêter à sa première vision de la réalité. De plus, on prendra conscience du pouvoir d'influence (leadership) de ceux qui ont la perception la plus étendue sur les autres participants.

Techniquement :

Photocopiez et distribuez, en autant d'exemplaires que de participants, la feuille ci-jointe comprenant une multitude de carrés.

Déroulement :

- * **Etape I** : Demandez à chaque participant, sans « tricher » avec le voisin, de prendre *quelques minutes* pour compter le nombre de carrés qui apparaissent sur la feuille distribuée. Après *quelques minutes*, chacun annonce le nombre de carrés qu'il a perçus. Insistez bien auprès du groupe qu'il n'existe pas de bonnes réponses, ceci pour déculpabiliser ceux qui en ont vu moins !!!
- * **Etape II** : A partir de ces chiffres, énoncés à haute voix, demandez à chacun de recompter le nombre de carrés perçus. Un deuxième tour de table est alors effectué. Tous les résultats seront supérieurs au premier chiffre.
- * **Etape III** : Enfin, demandez au groupe (ou à des sous-groupes) de donner une réponse commune par groupe. Demandez-leur de se mettre d'accord sur une seule réponse. Dernier tour de table.

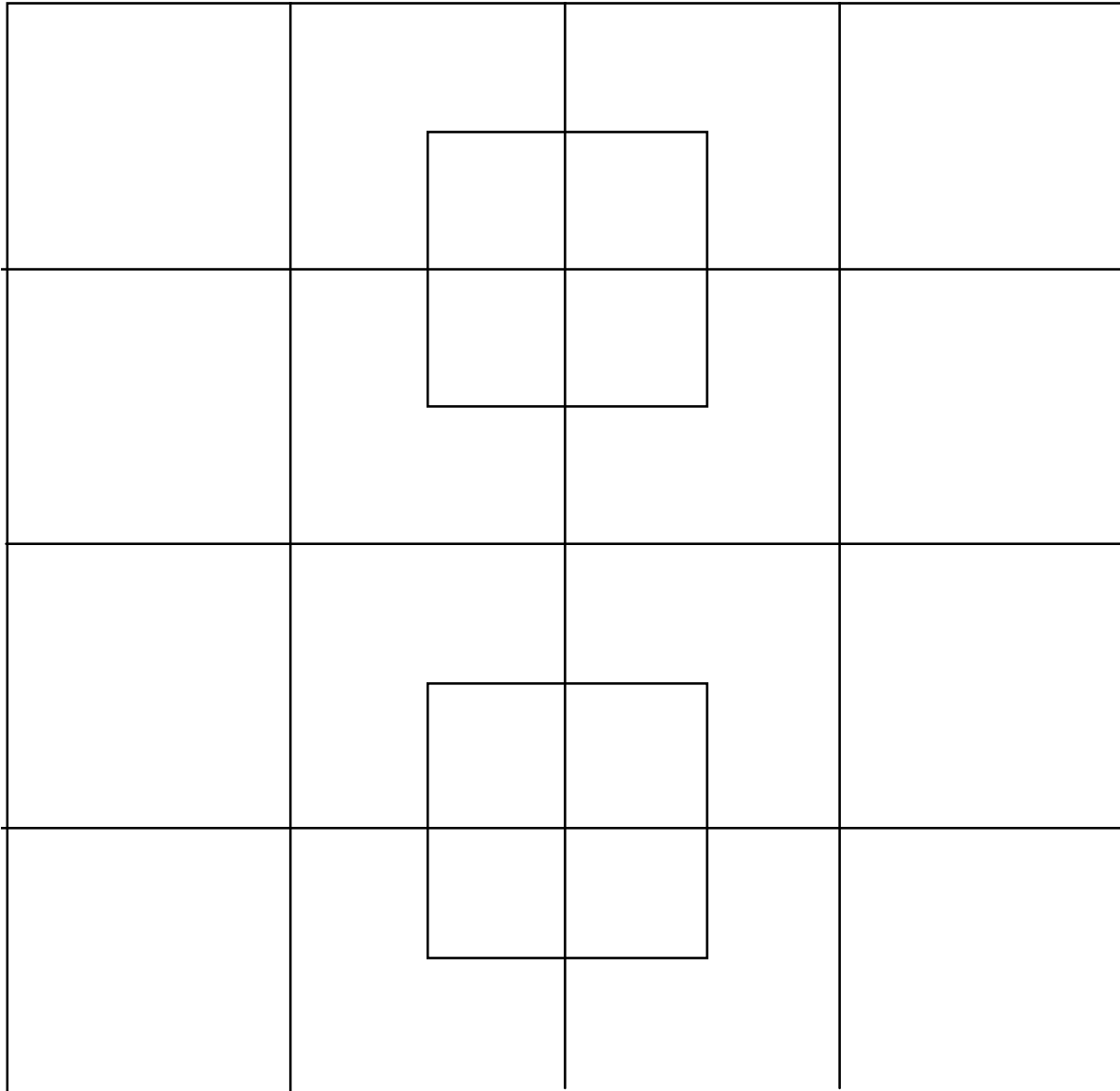
En tant qu'animateur, vous ferez remarquer au groupe qu'au plus, on regarde la réalité, au plus on découvre des faits nouveaux (de nouveaux carrés). Il faut donc prendre le temps de regarder la réalité sous toutes ses faces avant d'agir. De plus (et en fonction du groupe, vous communiquerez ou non votre découverte), ce sont ceux qui voient le plus de choses (de carrés) qui prennent de facto le leadership d'un groupe : on n'imagine jamais voir « trop » de carrés, on imagine toujours au contraire n'en voir pas assez.



Socrates

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

Combien y a-t-il de carrés ?



Durée : $\frac{1}{2}$ H à 1 heure
Profil participants : tout profil

FICHE OUTIL B : PHOTOLANGAGE

Objectif :

Outil d'analyse et d'expression face à une réalité.
Il s'agit de permettre une première approche plus « émotionnelle » et globale d'une problématique, de manière individuelle et collective.
Peut servir à déterminer le 'fil rouge' de la formation.

Techniquement :

Vous avez à votre disposition un jeu de 20 « photolangages ». Ce sont des photographies particulièrement suggestives avec souvent une charge émotionnelle importante → boîte « photolangage »

Déroulement :

- * **Etape I** : chaque groupe ou sous-groupe (de 8 à 10 personnes) reçoit un jeu de 15 à 30 photos. Un « scribe » est désigné dans le groupe pour prendre des notes durant les débats. Cette animation, très ludique, prend environ 1h et peut être prolongée par un premier débat avec l'ensemble du groupe.
- * **Etape II** : les participants du petit groupe doivent choisir une et une seule photo qui renvoie symboliquement au problème qu'ils ressentent. Ce choix doit être collectif. Les modalités pour arriver à élire cette seule photo sont laissées à l'appréciation du groupe.
- * **Etape III** : chaque participant choisit ensuite une autre photo : sa manière personnelle de percevoir le problème. Cela qui lui permettra de compléter le choix collectif en rajoutant son vécu personnel.
- * **Etape IV** : Mise en commun des résultats : le « scribe » présente d'abord la photo choisie collectivement et explicite les raisons du groupe, puis chacun montre « sa photo » et rajoute son idée (*par exemple sous forme de mot-clé*). Le scribe peut éventuellement clore son intervention par des informations sur les modalités d'organisation du groupe pour être arrivé à choisir la photo collectivement.

En tant qu'animateur, vous expliquez simplement les règles du jeu sans vous immiscer dans le travail de réflexion du groupe. Vous consignez l'ensemble des réponses. Ceci vous permettra de nommer le(s) problème(s) identifié(s) par le groupe. Tentez de « remonter » au problème le plus général, celui avec lequel tous se sentent d'accord.

FICHE OUTIL C : ISHIKAWA

Objectif

Outil analytique qui permet à chacun, tour à tour, de s'exprimer par oral et par écrit et ensuite de tirer les premières grandes lignes d'une identification plus fine du problème traité.

Techniquement

Photocopiez en agrandissant le diagramme ci-joint, dit « en arrêtes de poisson » (ou le reproduire sur une grande feuille).

Donner une dizaine de post-it à chaque participant (animation prévue pour 10-12 personnes) ainsi que de quoi écrire aux participants (stylos, feutres).

Déroulement

* **Etape I** : Il vous faut reproduire le schéma ci-après sur une grande feuille et distribuer post-it et stylos aux participants. Si certains ne savent pas écrire, vous devez pouvoir y suppléer en écrivant vous-même leurs idées.

* **Etape II** : Vous expliquez que le cadre central (à droite) a été défini collectivement (cfr : résultat de l'animation précédente - par ex, photolangage), c'est-à-dire que le groupe a identifié collectivement le problème général qui le mobilise. (notez deux ou trois problèmes, si vous n'avez pu identifier un problème unique).

* **Etape III** : Demandez maintenant à chacun de prendre des post-it. Les participants ont alors 5 à 10 minutes pour préciser leur problème et puis, pour identifier une « branche » en rapport avec le problème. La consigne est UNE idée = UN post-it.

* **Etape IV** : Après 10 minutes, on passe à la collectivisation des réponses. Concrètement, vous demandez à un premier participant d'énoncer une première idée (écrite sur post-it) et de la raccrocher si possible à une des branches. Demandez ensuite aux autres participants s'ils ont eu la même idée notée sur post-it également. Collez tous ces post-it les uns près des autres. Passez ensuite aux autres idées des autres participants.

* **Etape V** : Quand tous les post-it sont collés, vous énoncez au groupe l'ensemble des idées qui ont été émises (votre reformulation des groupes d'idées pourra être écrite).

chacun de « voter » pour les « problèmes » qui lui semblent primordiaux dans la problématique étudiée. Pour cela, les participants se lèvent et vont donner des notes de 5 (le + important) à 1 (le - important) à côté des idées (ou reformulations d'idées). Vous n'avez plus qu'à additionner les notes données. Le groupe a ainsi classé par ordre d'importance les problèmes rencontrés par rapport à la situation de départ. Ceci vous indique les priorités d'action pour le groupe.

Explications du diagramme

L'animateur doit commencer par expliquer ce que représente chaque « branche ». Les participants ont le droit d'inventer de nouvelles branches « manquantes » ou dont la formulation est plus parlante pour eux.

Le sens de chaque « branche » ou source du problème :

METHODE : « *mon problème relève plutôt d'un manque de méthode : je ne sais pas comment m'y prendre pour résoudre mon problème de droit* ».

ENCADREMENT : « *mon problème vient d'un manque d'encadrement adéquat : quelles sont les personnes et les lieux ressources ? Quelle aide puis-je attendre de qui ? Identification des acteurs ?* »

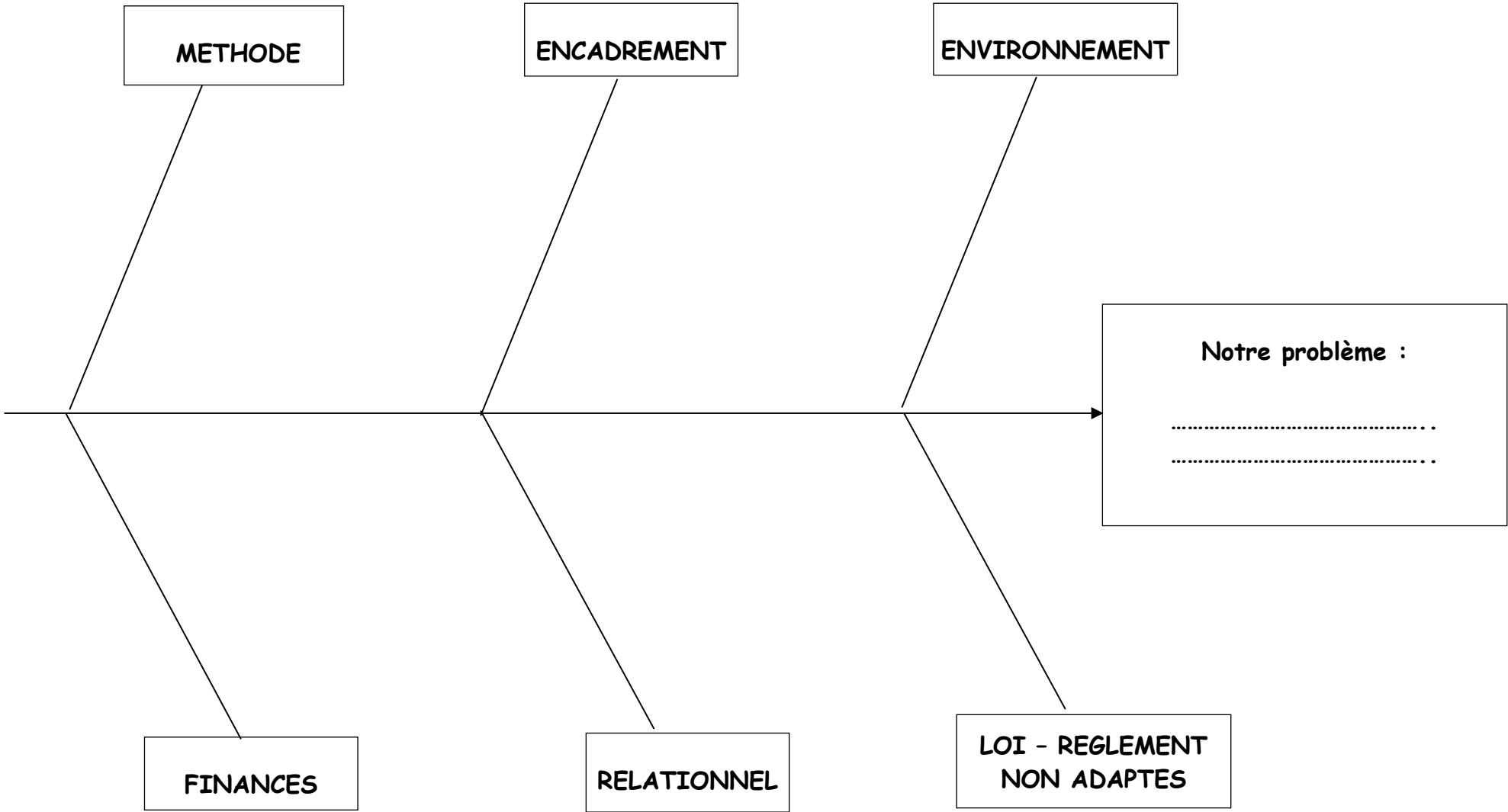
ENVIRONNEMENT : « *mon problème vient d'un environnement hostile : le pouvoir politique, l'administration sont contre nous - etc.* »

FINANCES : « *Si j'avais les moyens, je pourrais m'en sortir - si j'avais les moyens, j'irais voir un avocat* »

RELATIONNEL : « *les acteurs de terrain ne font pas leur boulot ; cela ne passe pas avec mon propriétaire ; nous n'avons pas la même culture ; on ne me comprend pas* »

LOI OU REGLEMENT NON ADAPTE : « *tel règlement n'est pas adapté à mon cas ; j'ai tel droit qui n'est pas respecté ; untel n'a pas respecté cette clause juridique ; ...* »

L'animateur et les participants doivent se sentir libres d'adapter ce schéma aux besoins de la problématique et du groupe (changer les intitulés des branches, effectuer des regroupements,...). L'objectif est ici clairement de dégrossir le problème général identifié pour aboutir à des problèmes plus spécifiques qui permettront un passage à l'acte.



Durée : 1 à 2 heures

profil participants : tout profil, à faire oralement si difficultés à l'écrit

FICHE OUTIL D : « CADAVRES EXQUIS »

Objectif

Cet outil permettra - à partir du découpage d'une problématique en questionnements - de réfléchir de manière approfondie en sous-groupes. Cette méthode a l'avantage d'obliger les participants à prendre connaissance des réflexions des autres participants, de manière à dépasser une simple réflexion personnelle et/ou superficielle.

Techniquement

- Panneaux et marqueurs à disposition
- Diviser le groupe en petites équipes de 2 à 4 personnes
- Timing global = 1h à 2h selon le nombre de participants (et donc de panneaux par lesquels il faudra passer)
- Petite clochette (ou sonnerie) pour faire avancer les groupes

Déroulement

Il s'agit de la méthode dite du « cadavre exquis ». Les enfants jouent souvent à ce jeu : le premier note un mot, une phrase ou un dessin et passe son « œuvre » au suivant qui le complète et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les enfants aient pu participer à cette « œuvre » collective.

* **ETAPE I** : A partir de ce principe, on élabore un certain nombre de *questions*, réflexions qui serviront de « base de travail ». Ces questions sont élaborées par l'animateur et/ou par les participants. La question/réflexion est notée en haut d'une grande feuille (panneau). On peut préparer ainsi 5 à 10 panneaux. Il est utile de numéroter les panneaux pour la suite de l'animation.

* **ETAPE II** : Les participants sont divisés en équipes et munis d'un feutre par équipe. Chaque équipe fait face à un panneau dont elle lit la question / réflexion. Chaque équipe poursuit la première réflexion par un commentaire commun. Toutes les 10 minutes (ce temps peut être plus long en fin d'exercice), on demande à chaque équipe de quitter son panneau pour passer au suivant.

La double consigne donnée à chaque équipe est donc de :

- Prendre le temps de lire tout ce que le panneau contient (intitulé ou questionnement initial ainsi que tous les commentaires fournis par les groupes précédents) ;
- Ajouter son propre commentaire à chaque tableau.

A la fin de l'animation, chaque panneau comprend donc l'ensemble des commentaires de toutes les équipes. Il y a l'idée en filigrane d'une capitalisation des avis précédents.

EXEMPLES :

« Le droit est une affaire de juristes »
<i>Non, parce que le problème de droit que nous connaissons est notre problème. Donc le droit est notre affaire aussi.</i>
<i>C'est notre affaire, mais c'est aussi celui de nos proches, de notre famille parce qu'elle doit subir aussi les conséquences de nos problèmes (perte de logement).</i>
<i>Pas tout à fait d'accord. Lorsque j'ai été plaidé un problème devant le juge de paix, je n'ai pas gagné. Je pense qu'un juriste aurait mieux pu me défendre parce qu'il connaît le droit.</i>
<i>C'est vrai, mais il y a des choses que l'on peut apprendre par soi-même.</i>
<i>Non, pas pour la justice parce qu'ils font exprès de parler avec des mots qu'on ne comprend pas pour nous empêcher de nous défendre nous-mêmes.</i>
...

« j'ai perdu mon emploi, mais je n'ai pas perdu mon logement. Donc je n'ai pas perdu la tête » (Monsieur G.)
<i>J'ai peur de perdre mon logement parce que je sais que sinon je ne pourrais plus vivre avec mes enfants qui seront placés.</i>
<i>C'est plus facile de perdre son emploi que son logement. Le logement, c'est la base.</i>
<i>Quand on perd un emploi, on reçoit une allocation pour survivre. Quand on perd son logement, on doit se battre pour être aidé.</i>
...

Durée : compter 5 à 10 minutes par participants
Profil participants : tout profil (animateur prend notes)

FICHE OUTIL E : AUTO-ÉVALUATION DU VÉCU

Objectif

Si les participants ont déjà tenté de mener des actions pour faire face à leurs problèmes, il est sans aucun doute important qu'ils puissent en parler. Ceci peut se faire de manière informelle ou bien être formalisé dans une grille où chacun peut faire part de son expérience et des résultats (identifiés!) de cette expérience.

Techniquement

- Un paperboard et des feutres de couleur.

Déroulement

* **ETAPE I** : Tour de table où chacun explique, en quelques mots, qui il est, son parcours ou la situation dans laquelle il se trouve (attention : il ne faut pas forcer celui / celle qui ne veut pas parler !).

* **ETAPE II** : Proposer aux participants une grille d'auto-évaluation de ce qui va et de ce qui ne va pas - à ajuster en fonction des besoins de l'animation. Pour obtenir des résultats précis, il est bien entendu nécessaire que la question posée soit une question précise.

Exemples :

- *Face à notre problème d'expulsion du quartier, qu'avons-nous déjà entrepris ?*

<i>Actions menées</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Résultats positifs</i>	<i>Résultats négatifs</i>
1.....			
2.....			

- *Nous sommes allés rencontrer ensemble les autorités locales pour faire valoir nos droits. Comment ont-elles réagi ?*

<i>Aspects positifs</i>	<i>Aspects négatifs</i>	<i>Nos questions</i>	<i>Nos propositions</i>
.....			
.....			

Durée : 1H à 1H30

Profil participants : tout profil, animateur prend notes si difficultés à l'écrit

FICHE OUTIL F : LA CARTE DES ACTEURS

Objectif

On sait qu'on n'est pas seul, qu'il existe des personnes ou des groupes de personnes (institutions, associations, ...) qui sont proches de nous.

Il faut permettre aux participants, individuellement ou collectivement, de se faire une idée des acteurs (personnes ou institutions) qui sont ou peuvent être en interaction avec le problème qu'il rencontrent. Il s'agit dans un premier temps de réaliser un travail d'identification (= qui), puis de détailler ensuite, de faire un travail de qualification (exemple : cet acteur peut-il m'aider ou non, est-il à contacter en priorité ?) pour chacun des acteurs précédemment identifiés.

Techniquement

- Copier et distribuer la feuille ci-jointe en autant d'exemplaires que de participants
- Agrandir la feuille ci-jointe ou travailler directement sur paperboard
- S'assurer que chacun ait de quoi écrire ou apporter des feutres

Déroulement

* **ETAPE I** : Première phase individuelle et silencieuse. Chacun écrit son nom ou le « nom » du groupe dans la bulle en gras au centre de la feuille.

Il faut inscrire dans les bulles les plus proches les « noms » des personnes ou groupes proches de nous au quotidien, en fonction du problème identifié. Dans les bulles plus éloignées, on indique les personnes/institutions avec qui on est plus rarement en contact, qu'on n'a jamais contacté, mais qui nous semble potentiellement intéressantes. On peut bien sûr ajouter des bulles et en laisser certaines vides...

* **ETAPE II** : On confronte les résultats de chacun et on s'interroge sur les différentes représentations.

* **ETAPE I et II BIS** : la carte des acteurs est réalisées oralement et

collectivement avec l'aide de l'animateur. C'est lui qui pose des questions parfois un peu provocatrices pour aider le groupe à réaliser sa carte des acteurs.

* **ETAPE III** : si le collectif a pu créer « sa » carte des acteurs, il peut ensuite définir les acteurs qui l'aident, ceux qui lui nuisent et ceux qui ne sont d'aucune utilité dans la problématique (+ / - / 0) ou (vert/rouge/bleu).

* **ETAPE IV** : le collectif peut finalement définir une sorte d'intensité de l'action de chaque acteur face à sa problématique : un acteur qui peut fort l'aider = +++, moins fort = ++, un peu = + (idem pour les acteurs qui lui nuisent).

Objectif et stratégie du groupe

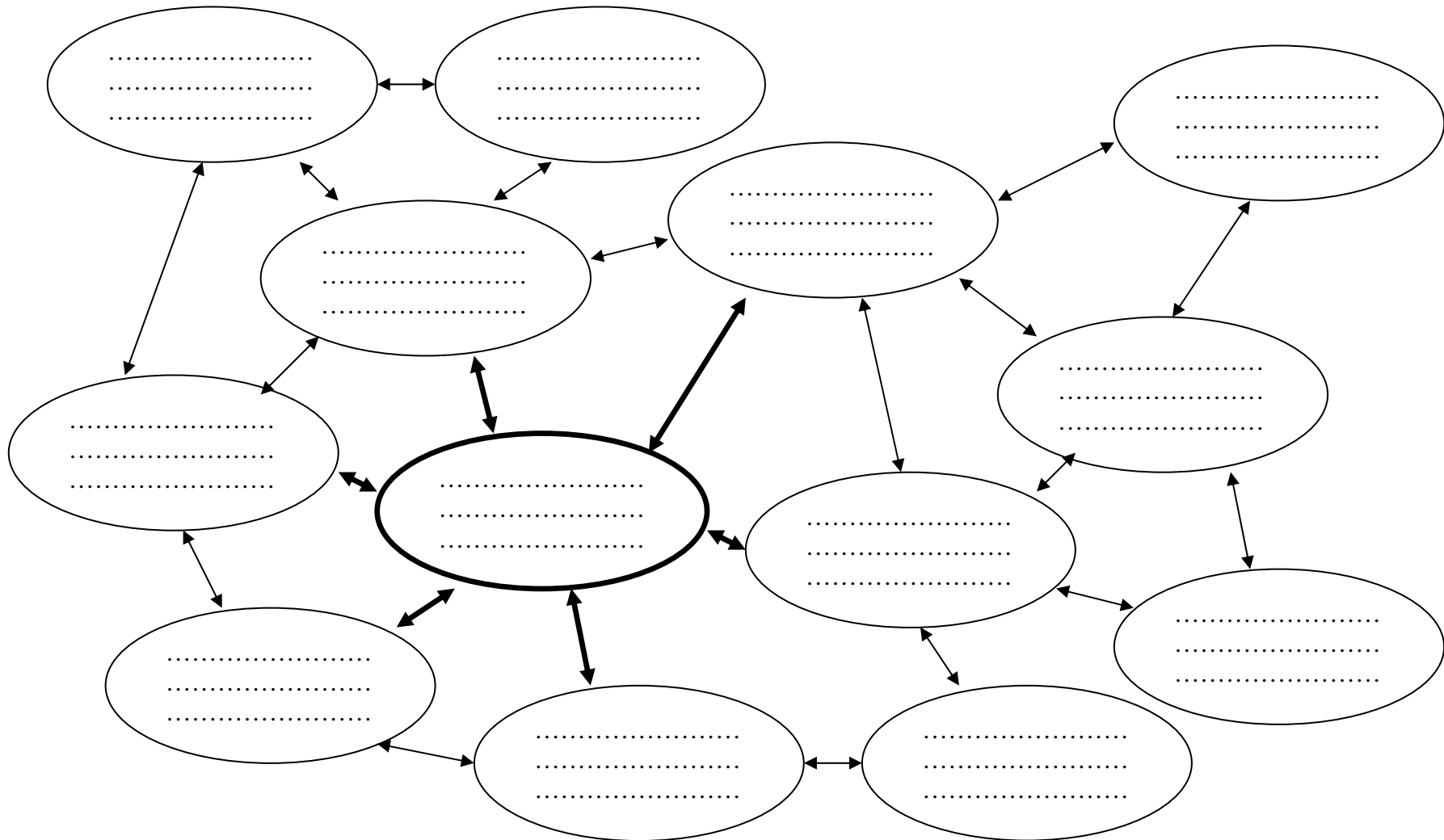
L'intérêt est d'avoir une vision collective des acteurs face au problème, d'en identifier de nouveaux qu'on avait oublié (ex : les médias, les fonctionnaires, etc.) puis, en fonction de l'évaluation du groupe quant au rôle des acteurs (+/-) avec une notion d'intensité, de définir collectivement une stratégie d'action destinée aux acteurs.

Exemples :

- *Qui rencontrer prioritairement ? = les acteurs +++ ou les --- ?*
- *Ne pas mettre de l'énergie à convaincre ceux qui sont peu utiles = 0*
- *Identifier les acteurs qui ont des liens entre eux*
- *Repérer ceux qui sont plus proches (plus accessibles) ou plus éloignés de nous (moins accessibles) selon la place des bulles.*

NB : Le rôle (voire la « manipulation ») de l'animateur est bien réel avec ce type d'outil. L'animateur doit veiller à ouvrir des portes au groupe plutôt que de l'inciter à un « plan d'action directe » au sortir de la journée !

EXEMPLE A REMPLIR



Durée : 1H à 1H45 selon les modalités de déroulement
Profil participants : participants ayant un niveau d'analyse conceptuelle

FICHE OUTIL G : TABLEAU D'ANALYSE D'EXPÉRIENCES

Objectif

Cet exercice a pour objectif de permettre à chaque participant de découvrir et d'analyser des expériences de luttes menées par d'autres collectifs et ce sous 2 angles particuliers : celui du problème de droit en cause et celui des actions utilisées et acteurs rencontrés.

A travers cette découverte d'autres expériences, il permet ainsi : d'attirer l'attention des participants sur le lien entre le problème vécu et le droit ; de leur montrer que le droit peut être un outil efficace lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'une action collective ; de révéler leur propre capacité à être acteurs de droit

Techniquement

- Le tableau d'analyse que le formateur peut recopier sur une grande feuille ou sur un tableau ou photocopier pour que chaque participant en ai un.
- Quelques fiches d'expérience présentées de façon pédagogique ou le DVD.

Déroulement :

* **ETAPE I** : Présenter une expérience qui servira de base de travail (issue du recueil de fiches d'expériences - issue du DVD - racontée par un participant ou un invité extérieur à la formation).

* **ETAPE II** : En sous-groupes si le niveau de conceptualisation est très élevé et capacités à l'écrit ou oralement en collectif avec l'aide de l'animateur. Les participants analysent l'expérience selon l'axe du **problème de droit en cause** et/ou des **actions utilisées - acteurs sollicités**.

Selon le temps et l'envie du groupe, un débat peut être engagé sur ce que les participants retirent de ces expériences présentées et de leur analyse par rapport au fil conducteur, ce que ça leur inspire, les questions que cela soulève, etc. Le formateur n'est pas obligé de répondre immédiatement à toutes les questions. Il peut noter les réflexions des participants sur une grande feuille et y revenir au fur et à mesure du déroulé de la formation.

TABLEAU D'ANALYSE I : actions utilisées - acteurs sollicités

DROIT A OBTENIR (Matériel ou immatériel)	DROIT ECONOMIQUE	DROIT SOCIAL	DROIT POLITIQUE	DROIT CULTUREL	DROIT COLLECTIF	DROIT JUDICIAIRE
	Expériences, Actions menées avec :	(Exemple : salaires, indemnités versées par l'Etat, etc.)	(Exemple : logement, santé, ...)	(Exemple : droit de vote, droit d'association...)	(Exemple : liberté religieuse, utilisation d'une langue régionale, ...)	(qui concerne un groupe précis à un moment déterminé)
Médias (moyens de communication)						
Politiques publiques						
Actions collectives directes						
Utilisation des tribunaux						
...						

TABLEAU D'ANALYSE II : problèmes de droit rencontrés

DROIT A OBTENIR (Matériel ou immatériel)						
Problème lié au droit :	DROIT ECONOMIQUE	DROIT SOCIAL	DROIT POLITIQUE	DROIT CULTUREL	DROIT COLLECTIF	DROIT JUDICIAIRE
	(Exemple : salaires, indemnités versées par l'Etat, etc.)	(Exemple : logement, santé, ...)	(Exemple : droit de vote, droit d'association...)	(Exemple : liberté religieuse, utilisation d'une langue régionale, ...)	(qui concerne un groupe précis à un moment déterminé)	(Exemple : accès aux tribunaux, "habeas corpus")
Lacune (vide) juridique						
Contradictions entre des règles						
Dérogação de règles						
Règle illégale						
Règle injuste						

Durée : 1 heure

Profil participants : tout profil, aide de l'animateur si difficultés à l'écrit

FICHE OUTIL H : JEU DE POST-IT

Objectif

Permettre à chaque participant de s'exprimer sur sa propre conception du droit avant de la confronter à la conception, peut-être différente, qu'ont les autres participants du droit. Chacun, même s'il n'est pas juriste et n'a jamais étudié le droit, a son mot à dire. C'est l'occasion pour les participants d'amorcer ou d'approfondir une réflexion critique sur ce qu'est le droit.

Il permet au formateur d'engager plus facilement le débat et de travailler sur quelques idées reçues sur le droit.

Techniquement

- Post-it et marqueurs

Déroulement

* **ETAPE I** : Le formateur distribue 2 post-it par participants et répartit les marqueurs. Les participants ont 1 minute pour inscrire sur chaque post-it, le premier mot qui leur vient à l'esprit lorsqu'ils entendent le mot droit (si certains ne savent pas écrire le formateur peut écrire les mots pour eux). La consigne est 1 mot = 1 post-it.

* **ETAPE II** : Le formateur propose à un premier participant de lire l'un de ses post-it et éventuellement de le commenter brièvement. Il recueille ensuite tous les post-it des autres participants ayant eu la même idée. Cette première idée est notée au tableau et on passe ainsi en revue tous les post-it des participants.

* **ETAPE III** : Une fois que tous les post-it sont collés, le formateur propose aux participants de réagir sur la conception générale du droit de l'ensemble des participants telle qu'elle est représentée au tableau par les post-it et sur certaines des idées et opinions qui ont été émises pendant l'animation.

L'animateur peut s'aider en s'appuyant sur les termes en lien avec le droit présentés dans le dossier des fiches appui en F1.

Durée : $\frac{1}{2}$ seuls ou 1H avec présence animateur
Profil participants : être à l'aise avec la lecture de documents écrits

FICHE-OUTIL I : CAS PRATIQUE JURIDIQUE

Objectifs

Amener les participants à s'intéresser aux aspects juridiques d'un problème. Leur montrer que c'est possible, même si ce n'est pas forcément simple, de se plonger dans le droit et qu'on peut même se prendre au jeu...

Leur permettre de se confronter en direct à des textes de droit, de les manipuler pour pouvoir se familiariser un peu avec la matière. Leur proposer dès lors des éléments de méthode pour chercher un texte de droit et le déchiffrer plus facilement.

Leur montrer que le droit peut venir renforcer une action collective : parce qu'on trouve des arguments nouveaux qui vont permettre de donner une autre dimension et plus de force à la lutte, parce qu'on se rend compte que le droit fait blocage, qu'il est nécessaire de le faire évoluer et qu'il faut orienter la stratégie dans ce sens, etc.

Techniquement

- Le travail se fait en sous-groupes d'environ 5 à 6 personnes.
- Une « table ressource » sur laquelle sont disposés divers documents juridiques doit être préparée avec : des textes et codes nécessaires à la réalisation de chaque cas pratique et/ou d'autres textes de droit, si possible de nature diverse : (lois, règlements, conventions internationales, Journal Officiel, décisions de justice, ...).
- Si la salle dispose d'un accès à Internet, il est indiqué aux participants qu'ils peuvent aussi effectuer des recherches de textes sur Internet.

Éléments pour l'animation du travail et rôle du formateur :

Le ou les formateurs tournent entre les différents sous-groupes. Ils prennent si possible un temps dans chaque sous-groupe pour donner les éléments d'explication suivants : comment est organisé un code ? Comment chercher un article de loi dedans ? Comment lire un jugement (explication des principales expressions employées, ...), comment le juge rend-il sa décision ? (voir dossier fiches appui F3 et fiche outil J). Ces éléments sont ensuite repris en plénière.

Récapitulatif du travail à faire pour les participants à chacune des étapes de travail et des interventions et rapports du formateur :

* **ETAPE I :** L'animateur distribue le cas pratique. Les participants doivent comprendre le problème d'insalubrité qui s'est posé à Monsieur Leloup (nom fictif). Puis ils élaborent collectivement les arguments qu'ils lui suggèrent d'avancer pour se défendre en justice.

* **ETAPE II :** L'animateur met à disposition les divers outils de droit qui peuvent leur permettre d'élaborer plus finement leur argumentation (codes du logement - constitution belge - etc.) Ils peuvent alors compléter leur premier travail en faisant références à ces diverses sources.

Apport formateur : Comment lire un jugement (explication de la structure et des principales expressions employées,... à comment le juge rend-il sa décision ?

* **ETAPE III :** L'animateur distribue le jugement qui a été rendu. Il en explique les mots complexes. Les participants comparent leurs arguments à ceux du juge. L'animateur peut attirer l'attention des participants sur les aspects méthodologiques lorsqu'un problème juridique se pose : la question de la **PREUVE**. (ici = visite par un expert + factures si travaux).

Apport formateur : Comment chercher un texte, d'où vient la loi (et différence entre les différentes normes), comment est organisé un code, comment chercher un article de loi dedans, nécessité de travailler avec un code à jour, etc. (*renvoi aux fiches « repères »*).

Apport formateur : attire l'attention des participants sur l'existence de différents tribunaux, de procédures rapides, de la possibilité pour une association pour un collectif d'agir en justice (*renvoi aux fiches « repères »*).

Lors de la synthèse du travail en plénière, revenir sur l'importance du travail collectif dans cette étape de confrontation au droit, de recherche et de construction d'arguments :

- * *Chacun, même s'il ne connaît rien au droit, a son point de vue à apporter, peut trouver des arguments nouveaux, etc.*
- * *C'est aussi parce que les militants se seront impliqués dans cette étape du travail qu'ils seront plus motivés pour rester mobilisés jusqu'au bout.*



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

ETUDE DE CAS LE LOGEMENT INSALUBRE DE MONSIEUR L



Monsieur et Madame L ont signé un contrat de location le 23 juillet 2002 pour un logement situé à Liège.

Après quelques semaines d'habitation, ils se rendent compte de problèmes importants liés à leur logement et notamment de problèmes d'humidité.

Ils décident alors d'écrire une lettre par recommandé à la société qui gère la location en septembre 2002. Cette société envoie à son tour une lettre recommandée à la propriétaire en octobre 2002.

Finalement, ayant des problèmes de santé, Monsieur L va voir un médecin qui déclare que le logement est dangereux pour lui.

Puisque la propriétaire ne fait toujours rien, Mr et Mme L décident de lutter eux-mêmes contre l'insalubrité de son logement et réalisent certains travaux.

Ami(e) de Monsieur et Madame L, vous leur conseiller de porter l'affaire devant la justice.

- *Quels arguments leur conseillez-vous d'utiliser pour se défendre ?*
- *Quels documents doivent-ils posséder ?*
- *Quelles démarches devraient-ils effectuer ?*

JUGEMENT

Justice de Paix Liège III
25 août 2003

/1/ OBJET DE L'ACTION

Attendu que l'objet de l'action consiste :

- à voir le bail conclu entre les parties résilié au 31 août 2003 aux torts de la défenderesse ;
- à la restitution de la garantie locative ;
- à l'octroi à titre d'indemnité pour trouble de jouissance de la moitié des loyers depuis le 1^{er} novembre 2002 jusqu'à la rupture du bail ;
- et à l'indemnisation du préjudice subi à raison des infiltrations d'eau, soit une somme provisionnelle de 9.041,92 €.

/2/ LES FAITS

Le 23 juillet 2002, les demandeurs ont conclu un contrat de bail en sous-location avec la SA « X » locataire d'un immeuble d'habitation sis rue ... à 4000 Liège.

Attendu que dès le 22 septembre 2002, soit deux mois après la signature de ce contrat, les demandeurs ont écrit par lettre recommandée à leur bailleur pour dénoncer certains manquements, ainsi qu'un important problème d'humidité (voir pièce n°4 du dossier des demandeurs).

Attendu que ces réclamations ont été relayées le 14 octobre 2002 par le locataire principal à la propriétaire de

l'immeuble Mme S.-L. par courrier recommandé (cf. : pièce n°5 du dossier des demandeurs).

Attendu que, dans des circonstances ignorées des parties actuellement en présence, il fut mis un terme au contrat de bail initial liant la propriétaire au locataire principal, la société « X ».

Attendu que la défenderesse, héritière de la propriétaire initiale, a demandé aux concluants de signer un nouveau contrat de bail, ce qui fut fait le 27 janvier 2003, avec effet rétroactif le 1^{er} novembre 2002 (cf. : pièce n°7 du dossier des demandeurs).

Attendu que d'après les demandeurs nonobstant le courrier recommandé du 14 octobre 2002 la propriétaire n'a effectué aucun des travaux nécessaires pour tenter de remédier à la situation qui lui était dénoncée.

/3/ DISCUSSION

Attendu que la vue des lieux effectuée le 13 juin 2003 en présence de l'expert (...) a permis de déterminer qu'il y a avait des traces d'humidité de trois ordres, c'est-à-dire :

- a) au rez-de-chaussée, de l'humidité de type ascensionnel se manifeste (...)
- b) en façade, de l'humidité est également constatée à la base du mur (...)

c) à l'étage, les parties obliques des plafonds, (...)

L'expert estime qu'une ventilation conséquente des locaux améliorerait la situation, mais que l'humidité ambiante des lieux ne permet pas un assèchement par aération.

(...)

Attendu que l'état des lieux d'entrée du 23 juillet 2002 faisait déjà état de problèmes d'humidité et ceux-ci avaient été dénoncés au bailleur locataire principal par courriers recommandés des 22 septembre 2002 et 19 octobre 2002.

Attendu que la défenderesse a délégué sur place un expert de sa compagnie d'assurance, Mr M., qui conclut, dans un rapport du 28 avril 2003, que « les dommages sont dus à une humidité ambiante causée par un défaut d'aération et certainement de chauffage provoquant une condensation importante au niveau des murs extérieurs du premier étage. (...) Des dommages sont également aggravés par un manque d'aération. Ce dossier peut être classé sans suite ».

Attendu qu'aucun des travaux d'assainissement dénoncés par les locataires n'ont été entrepris si ce n'est : le remplacement des châssis simple vitrage par des doubles vitrages ; remplacement d'une porte d'entrée ; (...)

Attendu cependant que rien n'a été entrepris concernant l'humidité ambiante dont se plaignent les demandeurs depuis le 22 septembre 2002, soit deux mois après leur entrée dans les lieux.

Attendu, au surplus, qu'un constat médical daté du 15 avril 2003 émanant du Dr. C. M.-F. constate au domicile des demandeurs : une odeur de cave dans toute la maison ; des taches d'humidité dans toutes les pièces ; une salle de bain noire d'humidité ; des habits tous moisis dans la penderie d'en haut.

Pour ce médecin, ce logement est insalubre et dangereux pour la santé des personnes souffrant des poumons.

(...)

Attendu que c'est à bon droit que les concluants demandent la résiliation du bail, un trouble de jouissance et la réparation de leurs dommages dus à cette humidité.

A) QUANT AU TROUBLE DE JOUISSANCE

Attendu que l'immeuble ne répond manifestement PAS au prescrit en matière de salubrité et d'habitabilité ; que les demandeurs ont dénoncé cette situation à leur bailleur sans que ce dernier ne réagisse adéquatement.

Attendu que vu ce défaut de réaction, les demandeurs sont en droit de solliciter une indemnité pour trouble de jouissance depuis le 1^{er} novembre 2002, soit la première échéance suivant leur lettre recommandée du 14 octobre 2002 jusqu'à résiliation du bail.

Que cette indemnité doit couvrir également la période couverte par le bail conclu avec la nouvelle propriétaire qui fixait un loyer mensuel de 400 € à dater du 1^{er} février 2003, le loyer étant

indexé sur base de l'indice du mois de novembre 2002 alors que l'ancien loyer était de 322,25 €.

Attendu que ce bail prévoyait la disponibilité d'un garage lequel n'a jamais été construit.

Qu'eu égard à ce manque, les demandeurs ont continué à verser le montant du loyer initial sans protestation de la bailleresse.

Attendu que compte tenu des importants problèmes d'humidité et des divers désagrément subis (absence d'aération dans la cuisine, hotte ne fonctionnant pas, risques électriques, odeurs, etc.), il y a lieu d'octroyer aux demandeurs une somme de 160 € par mois en guise de trouble de jouissance.

B) QUANT AUX DOMMAGES SUBIS

Attendu que les demandeurs ont déposé différents devis concernant le nettoyage et la réparation de leurs biens compte tenu de l'humidité (pièces 10,11 et 12 du dossier des demandeurs).

Attendu que le bon de commande n°001125 des établissements S.-T., pour un montant de 4.917 € n'est ni daté, ni signé, que les demandeurs ne déposent pas de facture acquittée concernant ce dommage non plus que l'offre du 10 avril 2003 concernant un matelas pour une somme de 175 €.

Attendu que les autres postes réclamés ne sont pas non plus prouvés par pièces, la pièce 12 (...) nettoyage n'étant qu'un devis du 12 avril 2003 et non une

facture.

Attendu qu'il y a cependant lieu d'accorder provisionnellement une somme de 1.000 € ex aequo et bono jusqu'à ce que les demandeurs puissent faire la preuve complètes des dommages subis.

(...)

PAR CES MOTIFS,

Nous, juge de Paix, statuant contradictoirement.

Disons l'action recevable et fondée.

Disons que le bail avenü entre parties et relatif à un immeuble sis à 4000 Liège, rue (...), résilié à la date du 31 août 2003.

Condamnons la défenderesse à verser aux demandeurs une somme de cent soixante € par mois à titre de trouble de jouissance du 01.11.2002 jusqu'à résiliation du bail.

Condamnons la défenderesse à verser aux demandeurs une somme provisionnelle de mille euros ex aequo et bono à titre de dommages et intérêts.

Disons les condamnations portables et le présent jugement exécutoire par provision nonobstant tout recours et sans caution ni cantonnement.

Réservons à statuer sur le surplus et les dépens et renvoyons la cause au rôle général.

In « Les échos du logement » 2004
Jurisprudence - pp 155 à 157

VOCABULAIRE

Attendu que = étant donné que

Les parties = les personnes en conflit

Résilier un bail = mettre fin au contrat de bail

Trouble de jouissance = on dit qu'on jouit, qu'on profite du logement où on habite. S'il y a un problème, on ne peut plus en profiter, il y a 'trouble de jouissance'.

Défenderesse (défendeur) = celle qui se défend d'une attaque faite par un **demandeur** (ou une demanderesse)

Préjudice = un tort subi, un problème subi.

Provisionnelle(ment) = à titre provisoire au vu des problèmes. La juge ne sait pas dire de manière exacte combien la propriétaire devra payer, mais indique qu'elle doit au moins verser une provision peut-être plus si les locataire peuvent en apporter la preuve.

Lettre recommandée = lettre 'normale' qu'on va porter au guichet de la poste pour qu'elle soit envoyée sous forme recommandée (avec un accusé de réception disant qu'elle a effectivement été envoyée, mais aucune information sur le contenu de la lettre).

Manquements = manques, erreurs (la propriétaire n'a pas réagi suite à la lettre concernant l'humidité du logement. Elle a 'manqué' à ses devoirs de propriétaire).

Les concluants = ceux qui prouvent, qui avancent une argumentation (donc ce sont les demandeurs ou leur avocat qui les représente)

Effet rétroactif = bien que le nouveau bail ait été signé en janvier 2003, on estime qu'il est valable depuis novembre 2002 (effet rétroactif = qui agit sur le passé).

Nonobstant = malgré

Classer sans suite = un avis a été donné, mais n'a pas été suivi (on n'a pas donné de suites à l'avis de l'expert). D'où le dossier est classé sans qu'aucune action ne soit entamée.

À bon droit = avoir le droit avec soi, donc gain de cause.

! C'est à partir de cette phrase que l'on peut connaître la décision de la juge !

Dommages (réparation de) = on a subi un tort (une perte, un dommage), on a été lésé et on demande une réparation (financière ou en nature) suite à ce tort subi.

Prescrit en matière de salubrité et d'habitabilité = ce que prescrit, ce que dit la réglementation par rapport au problème de salubrité (si le logement est sain) et d'habitabilité (si on peut habiter le logement, étant donné certains critères)

En Région bruxelloise : aller sur le portail <http://portail.inisnet.be> et plus particulièrement dans l'espace citoyen

En Région wallonne (DGATLP) : des Agences Info-Conseil-Logement peuvent vous aider (une par province) avec un numéro général : 081/33.23.10 - www.wallonie.be

Adéquatement = convenablement, réagir comme il faudrait le faire.

Solliciter = demander de façon très chic !

Facture acquittée : lorsque l'on achète quelque chose (un bien ou un service), on reçoit une facture qui donne le montant de ce qui est à payer. Une facture est acquittée lorsqu'elle est payée. Le mieux est de payer via un compte en banque, l'extrait de banque étant une preuve du paiement de cette facture.

Prouvé par pièce = pour qu'un juge puisse rendre un jugement, il lui faut lui fournir des preuves de ce qu'on avance. Ces preuves sont versées au dossier. Chaque pièce (une arme du crime, une lettre de mon amant, etc.) est numérotée et peut être acceptée ou rejetée (ici le bon de commande est refusé car ni signé ni daté).

Ex Aequo et bono = être juste, équitable. La juge rend sa décision en fonction de l'équité, de son sentiment de justice.

Statuer contradictoirement = juger en présence des deux parties (les demandeurs d'un côté, et la défenderesse de l'autre).

Une action recevable et fondée = l'action d'aller en justice est dite '*recevable*' c'est-à-dire que la juge est compétente pour connaître l'action et '*fondée*', c'est-à-dire que la juge estime que l'action est juste en droit.

Domages et intérêts = la somme due par une personne qui doit réparer le dommage qu'elle a causé (dont l'intérêt qui compense le dommage subi).

Condamnations portables = les sommes doivent être payées au domicile de ceux qui ont gagné le procès, des créanciers, des demandeurs.

Jugement exécutoire = qui peut être exécuté (cachet sur le jugement).

Recours = la propriétaire ou les locataires pourraient ne pas être d'accord avec ce jugement et introduire un 'recours', donc demander à un autre juge de revoir l'affaire en espérant que le jugement leur soit plus favorable. (cfr fiches repères).

Sans caution ni cantonnement = les demandeurs ne doivent pas donner de garantie (une partie de l'argent qu'ils ont gagné sur un compte), même si la propriétaire fait appel.

Le surplus et les dépens = 'le surplus' signifie que la juge a obligé la propriétaire à payer 1000 €, mais si les locataires peuvent prouver qu'ils ont fait des dépenses supplémentaires (surplus), la juge pourrait revoir la somme totale à payer. Les '*dépens*', ce sont les dépenses qui sont liées au fait d'avoir été en justice (frais de procédure)

Le rôle général = c'est le registre où toute affaire est numérotée.

Quelques extraits de la Constitution belge



Art. 15

Le domicile est inviolable; aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

Art. 16

Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière établis par la loi, et moyennant une juste et préalable indemnité.

Art. 17

La peine de la confiscation des biens ne peut être établie.

Art. 23

Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.

Ces droits comprennent notamment :

- 1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;
- 2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;
- 3° le droit à un logement décent;
- 4° le droit à la protection d'un environnement sain;
- 5° le droit à l'épanouissement culturel et social.

Art. 26

Les Belges ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, en se conformant aux lois qui peuvent régler l'exercice de ce droit, sans néanmoins le soumettre à une autorisation préalable. Cette disposition ne s'applique point aux rassemblements en plein air, qui restent entièrement soumis aux lois de police.

Art. 27

Les Belges ont le droit de s'associer; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive.

Art. 28

Chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions signées par une ou plusieurs personnes.

Les autorités constituées ont seules le droit d'adresser des pétitions en nom collectif.

Art. 29

Le secret des lettres est inviolable.

La loi détermine quels sont les agents responsables de la violation du secret des lettres confiées à la poste.

Art. 30

L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires.

Art. 31

Nulle autorisation préalable n'est nécessaire pour exercer des poursuites contre les fonctionnaires publics, pour faits de leur administration, sauf ce qui est statué à l'égard des ministres et des membres des Gouvernements de communauté et de région.

Art. 32

Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134.

→ http://www.senate.be/doc/const_fr

Durée : à distiller durant formation ou $\frac{1}{2}$ journée ou ... au choix
Profil participants : tout profil, adapter langage en fonction du groupe

FICHE OUTIL J : REPÈRES JURIDIQUES

Objectif

Des fiches 'repères juridiques' ont été élaborées de manière à donner aux participants des éléments d'information juridique leur permettant de passer à l'action :

- Fiche 1 : Se repérer parmi les différentes normes juridiques
- Fiche 2 : Intervenir dans l'élaboration du droit ou l'application du droit
- Fiche 3 : Où trouver l'information juridique nécessaire à l'action ?
- Fiche 4 : A qui s'adresser dans l'organisation de la justice ?
- Fiche 5 : Se repérer dans l'organisation de la justice
- Fiche 6 : Quelques éléments de procédure utiles à l'action

L'information contenue ici n'est sûrement pas un cours rapide de droit !!! Il s'agit essentiellement de proposer des éléments d'information permettant une réflexion du collectif sur les pistes d'action juridiques à sa disposition.

→ voir **farde bleue « repères juridiques »**

UTILISATION

L'animateur devra décider s'il est à même de présenter lui-même cette partie ou s'il souhaite faire intervenir un professionnel du droit. Il peut aussi relever dans un premier temps avec le groupe certaines questions et les soumettre ensuite à un professionnel du droit (ou tout autre personne ayant une compétence suffisante).

SCENARIO 1 : Cette partie peut être proposée au groupe sous forme de formation. Dans ce cas, on passera en revue systématiquement les fiches que l'on désire lui présenter.

SCENARIO 2 : L'animateur attend qu'une question se pose lors de l'animation pour indiquer au groupe qu'une ou plusieurs fiches pourrai(en)t lui permettre d'avancer dans sa réflexion.

Remarque : dans tous les cas de figure, nous suggérons aux animateurs de distribuer (photocopies) tout ou partie de ces fiches aux participants, leur permettant de repartir avec un matériel leur permettant de continuer leur recherche au niveau juridique.

Durée : 1H30 (choix des fiches et travail en sous-groupes)
Profil participants : tout profil (il peut être remédié aux difficultés de lecture de certains en lisant collectivement les fiches en sous-groupe)

FICHE OUTIL K : FICHES « STRATÉGIES »

Objectif

Permettre aux participants d'identifier les différentes composantes d'une stratégie d'action et de repérer quelques unes des questions à se poser pour construire une action la plus efficace possible en prenant en compte les questions liées au droit.

Techniquement

- Avoir à disposition les cartes « stratégies » plastifiées
- Paperboard et marqueurs si le formateur choisit une restitution écrite de l'exercice

Déroulement

* **ETAPE I** : Distribuez l'ensemble des fiches aux participants (en sous-groupes si celui-ci comporte plus de 5/6 personnes) en leur demandant de lire chacune des fiches.

* **ETAPE II** : Les participants identifient les aspects de la stratégie qu'ils souhaitent approfondir par rapport au fil conducteur sur lequel ils travaillent. Ils choisissent les fiches correspondantes à ces aspects et peuvent ajouter des questions à celles proposées dans chacune des fiches.

* **ETAPE III** : en fonction des stratégies choisies, l'animateur et/ou les participants peuvent opter pour deux attitudes :

→ **SOIT** leur proposer les 'fiches pédagogiques' et/ou les 'livrets paroles d'acteurs' en relation avec la/les fiches stratégiques choisies. Les participants peuvent y puiser toutes les idées nécessaires pour approfondir leurs réponses. (voir outils correspondants).

→ **SOIT** le groupe continue à travailler sans support pédagogique et décide, à partir de ses savoirs - savoirs-faire - savoir-être, de travailler la/les stratégies choisies notamment en répondant concrètement aux questions posées dans les fiches stratégiques.



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

STRATEGIE PROCESSUS DE LEGITIMATION INTERNE

- ❑ Quelles sont les règles de base du fonctionnement de notre groupe ?
- ❑ A qui peut-on s'adresser pour se former au droit ou à l'action collective, et mieux comprendre les enjeux de notre action ?
- ❑ Tous les membres du groupe ont-ils les mêmes objectifs et sont-ils tous conscients de l'ensemble des enjeux de notre action ?
- ❑ Pourrait-on nous entendre sur une charte ou une pétition commune ?
- ❑ Quelle image veut-on donner de notre groupe ?

→ Pour aller plus loin : **FICHE PEDAGOGIQUE**
SUR LA LEGITIMATION INTERNE



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

STRATEGIE PROCESSUS DE LEGITIMATION EXTERNE

- Comment justifier l'illégalité éventuelle de nos actions ?
- Quelles alternatives originales est-on en mesure de proposer face aux problèmes rencontrés ?
- Les solutions que l'on propose sont-elles réalistes ? Y a-t-il des exemples d'actions similaires ?
- Quand sera-t-on prêt à inviter les médias à nous rencontrer pour leur exposer clairement nos revendications ?
- Quelles informations va-t-on communiquer pour quels résultats espérés ? Y a-t-il des informations à ne surtout pas communiquer ?
- A qui va-t-on s'adresser ? (hommes politiques ? médias ?) et comment ?
- Veut-on que ce soit toujours les mêmes personnes du groupe qui parlent aux médias ou aux politiques ? Veut-on les élire ? Ou on organise une tournante ?

→ Pour aller plus loin : **FICHE PEDAGOGIQUE**
SUR LA LEGITIMATION EXTERNE
→ Pour aller plus loin : **PAROLES D'ACTEURS**
SUR LES MEDIAS et LES POUVOIRS PUBLICS



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

STRATEGIE RECHERCHE ET SENSIBILISATION D'ALLIES

- Parmi tous les acteurs identifiés, qui pourrait nous aider dans nos actions ?
- Quels sont les acteurs de droit les mieux placés pour nous aider (avocats, parlementaires, fonctionnaires locaux,...) ? Comment a-t-on le plus de chances de les sensibiliser à nos problèmes ?
- Comment construire une méthodologie de sensibilisation des acteurs privés, associatifs ou institutionnels (arguments, exemples, suggestions) ?
- Va-t-on aller chercher des alliances auprès d'acteurs non concernés directement par notre action (commerçants, artistes, membres d'une Eglise, école, etc.) ?
- Comment faire pour que notre groupe demeure ouvert à d'autres personnes qui rencontreraient les mêmes problèmes que nous ?
- Doit-on recourir à un expert et quel rôle lui donnera-t-on ?

→ Pour aller plus loin : **FICHE PEDAGOGIQUE**
SUR L'EFFICACITE DE L'ACTION COLLECTIVE
→ Pour aller plus loin : **PAROLES D'ACTEURS**
RELATIONS AUX PROFESSIONNELS DU DROIT



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

STRATEGIE D'ACTIONS DIRECTES

- ❑ A quelles actions directes pense-t-on ? (occupation de lieux, blocage d'un espace, etc.)
- ❑ Comment mettre en avant la légitimité de l'action face à son illégalité ?
- ❑ Avons-nous bien analysé les rapports de forces pour voir où l'on se situe ?
- ❑ Comment trouver des alliés pour appuyer notre action ?
- ❑ Avons-nous bien identifié les risques liés à cette action directe ? Tout le monde est-il au courant de ces risques ?

→ Pour aller plus loin : **FICHES PEDAGOGIQUES**
sur L'EFFICACITE DE L'ACTION COLLECTIVE
et LES RISQUES DE L'ACTION COLLECTIVE

→ Pour l'animateur : **POWER POINT**
sur LES PROCESSUS DE LEGITIMATION
DE L'ACTION COLLECTIVE



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

STRATEGIE SE SERVIR DU DROIT

- ❑ Comment s'informer et se former au droit ? Faut-il faire appel à des professionnels du droit ?
- ❑ Comment utiliser les connaissances et savoir-faire des membres de l'organisation dans le domaine du droit ?
- ❑ Comment modifier un texte de droit (loi, règlement) pour qu'il intègre nos revendications ? Quelle est la procédure ? Quels sont les acteurs compétents ?
- ❑ Comment influencer sur les pratiques des acteurs en charge de faire appliquer le droit ? Comment essayer de changer leur interprétation des textes ?
- ❑ Comment investir les tribunaux et s'en servir pour faire avancer le débat ?
- ❑ Quelles propositions faire aux juges ? Quels arguments leur proposer pour qu'il adopte une décision favorable qui fasse ensuite jurisprudence ?

→ Pour aller plus loin : **PAROLES D'ACTEURS**
sur LA RELATION AUX PROFESSIONNELS DU DROIT
Et sur LE DROIT DANS UNE STRATEGIE D'ACTION

→ Pour l'animateur : **REPERES JURIDIQUES**
(FICHE N°2 : Intervenir dans l'élaboration
et l'application du droit)



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

STRATEGIE SE POSITIONNER FACE AUX POUVOIRS PUBLICS

- Quels sont les rapports de forces en présence ?
- Quelle est la logique d'action des pouvoirs publics auxquels on veut s'adresser ?
- Choisit-on la négociation ou la rupture de dialogue avec les pouvoirs publics ?
- Comment prendre contact avec eux ? A quels services en particulier doit-on s'adresser ?
- Quel est le meilleur moment, les meilleures conditions pour entrer en contact avec les représentants des autorités publiques ?
- Comment allons-nous nous organiser pour parler aux pouvoirs publics ? Quel délégué ? Quel porte-parole ?

→ Pour aller plus loin : **FICHES PEDAGOGIQUES**
sur L'EFFICACITE DE L'ACTION COLLECTIVE

→ Pour aller plus loin : **PAROLES D'ACTEURS**
sur LES POUVOIRS PUBLICS



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

STRATEGIE GESTION DES RISQUES LIES A NOTRE ACTION

- Quels sont les risques et les dangers auxquels notre action nous expose ?
- Tous les membres du groupe sont-ils au courant ? Sont-ils prêts à assumer ce risque ? Certains doivent-ils être plus protégés ?
- Que peut-on mettre en œuvre pour limiter ces risques ? Quelles précautions sont à prendre ?
- Quelles recommandations doit-on faire aux membres du groupe pour minimiser les conséquences problématiques de notre action ?

→ Pour aller plus loin : **FICHES PEDAGOGIQUES**
sur **LES RISQUES DE L'ACTION COLLECTIVE**

Durée : $\frac{1}{2}$ heure ou plus par fiche pédagogique
Profil participants : tout profil (il peut être remédié aux difficultés de lecture de certains en lisant collectivement les fiches en sous-groupe)

FICHE OUTIL L : FICHES PÉDAGOGIQUES

Objectif

Permettre aux participants de travailler certains aspects plus particuliers de la construction d'actions collectives prenant en compte les questions juridiques :

Les processus de légitimation interne

Les processus de légitimation externe

Les conditions d'efficacité d'une action collective

Les risques liés à l'action collective

Techniquement

- Avoir à disposition les fiches pédagogiques « Risques », « Action collective », « légitimation en interne », « légitimation externe ».
- Paperboard et marqueurs si le formateur choisit une restitution écrite de l'exercice

Déroulement

* **Variante 1** : Le formateur propose aux participants de lire la fiche concernant le thème traité. A partir de cette première lecture, il engage un débat avec l'ensemble des participants. ($\frac{1}{2}$ heure à 1 heure selon l'intérêt). Des questions balisent ces fiches pédagogiques.

* **Variante 2** : Le formateur propose aux participants un temps de travail individuel ou en sous groupes (d'environ $\frac{1}{2}$ heure) à partir des 'fiches stratégiques' (*fiche outil K*) et des questions qui y sont posées. Une mise en commun des réflexions de chaque groupe ou de chaque participant est ensuite effectuée.



Socrates

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

LEGITIMER NOTRE ACTION EN INTERNE

Mener une action collective demande au groupe de se reconnaître et de se structurer en tant que groupe, mais aussi que celui-ci prenne conscience de ses capacités et dès lors de ses moyens d'action. Il faut commencer par ressentir la légitimité de ses revendications, puis s'exercer à devenir une force de proposition alternative.

ATTENTION :

La **définition du dictionnaire** : que veut dire légitime ? Est légitime ce qui est :

JUSTE = conforme à l'équité, au droit naturel.

PERMIS = admissible, autorisé, justifié par le bon sens.

LEGAL = juridiquement fondé, consacré par la Loi, le Droit.

→ On peut donc avoir une revendication légitime (juste) même si celle-ci n'est pas légale (dans un texte de Loi)

De quelle injustice sommes-nous victimes ?	Quelle est <u>notre</u> revendication ?
--	---

Nous devons alors savoir opposer la **légitimité de notre revendication** (car elle est juste) à la **légalité de notre action** (qui peut être hors du cadre légal). Il est important de pouvoir développer ses arguments dans un rapport de force !

NOTRE ACTION EST LEGITIME CAR ELLE EST...	
JUSTE	OUI/NON En quoi ?
PERMISE	OUI/NON En quoi ?
LEGALE	OUI/NON Quel cadre légal ?

L'une des pistes d'actions pour légitimer le groupe à ses propres yeux est de travailler les notions de règles et de droit en interne pour aboutir à la capacité à proposer des alternatives aux solutions (ou non solutions) conformes à nos revendications.

I. Se former et inventer ses propres règles

« Notre association recense et rassemble des décisions de jurisprudence et les **traduit en langage simple**, en expliquant les termes employés par les juges et l'interprétation qui peut en être faite » (Fundacion Mujeres - Espagne)

« Au sein de l'école de la seconde chance, les jeunes ne se contentent pas d'apprendre un métier, ils travaillent aussi sur leur rapport au droit. **La première chose pour eux est de participer à l'élaboration de règles de vie collective et d'apprendre à les respecter avant de pouvoir intégrer les règles de vie en société** »
(Projet Chance - Italie)

NOS TROIS REGLES PRINCIPALES DE FONCTIONNEMENT	QUE METTRE EN ŒUVRE POUR LES FAIRE RESPECTER ?
1.	
2.	
3.	

II. Apprendre à formuler ses propres alternatives

« En réponse aux responsables municipaux qui prétendaient que jamais il n'avait été prévu de parc à cet endroit-là et que la construction était impossible, nous avons commencé à planter des arbres, **afin de démontrer le contraire. Face à des actions répétées, mobilisant un grand nombre de gens**, la municipalité s'est finalement engagée à nous laisser construire un parc qui servirait de lieu d'action citoyenne. » (Comite Pro Parque Miraflores - Espagne)

« Notre association a ainsi travaillé sur différents dispositifs. Il y a d'abord eu la première grande lutte pour que la Loi de 1988 sur la faillite des entreprises soit étendue aux exploitations agricoles. **Nous avons nous-mêmes rédigé nos propres propositions** et fait pression sur les membres du gouvernement et les députés pour qu'ils les prennent en considération. »
(Solidarité Paysans Provence - France)

PROPOSITIONS ACTUELLES DES POUVOIRS PUBLICS	NOS PROPOSITIONS ALTERNATIVES
...	...
...	...



Socrates

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

LEGITIMER PAR LA MOBILISATION EXTERNE : LA NOTION DE DESOBEISSANCE CIVIQUE

Parmi les stratégies de légitimation de l'action collective, il existe la mobilisation externe, permettant de faire connaître la revendication, de la faire aussi porter par d'autres personnes. Nous aborderons surtout la création de nouveaux espaces de légitimation ainsi que la question de la 'désobéissance civique'.

ATTENTION :

La **définition du dictionnaire** : que veut dire légitime ? Est légitime ce qui est :

JUSTE = conforme à l'équité, au droit naturel.

PERMIS = admissible, autorisé, justifié par le bon sens.

LEGAL = juridiquement fondé, consacré par la Loi, le Droit.

→ On peut donc avoir une revendication légitime (juste) même si celle-ci n'est pas légale (dans un texte de Loi)

De quelle injustice sommes-nous victimes ?

Quelle est notre revendication ?

Quatre grandes pistes d'actions, de stratégies s'ouvrent à ceux/celles qui veulent légitimer leur revendication, leur action de manière externe :

- Faire évoluer le cadre légal → voir livret 'paroles d'acteurs'
- Interpeller les acteurs du droit → voir livret 'paroles d'acteurs'
- Recourir à des tiers (experts ou non) → voir livret 'paroles d'acteurs'
- Créer un nouvel espace de légitimation de l'action collective

CREER UN NOUVEL ESPACE DE LEGITIMATION DE NOTRE ACTION

« Les actions collectives sont pour nous **le moyen d'action principal lorsque les autres stratégies n'ont pas permis de faire évoluer les choses**, en changeant les rapports de force. Nous occupons les locaux de l'administration ou des logements vacants. Avant de mettre en place des occupations, nous essayons toujours de passer par la négociation. **L'action collective est cependant plus porteuse car elle permet d'impliquer directement les gens.** »

(l'APEIS - France)

« Quand tout a été tenté sans succès, **il ne reste plus au citoyen que la désobéissance civique.**
 Selon un des leaders (José Bové), c'est un acte de résistance collective. »
 (Faucheurs Volontaires d'OGM - France)

Vous estimez avoir mis tout en œuvre sans résultats. Vous pensez alors mener des actions de 'désobéissance civique', voici quelques conseils :

POUVEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE LES CONSEILS DES FAUCHEURS VOLONTAIRES ?	
Agir collectivement	OUI/NON COMMENT ?
Avoir épuisé tous les autres moyens	OUI/NON AUTRES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE ? - ... - ... - ...
Estimer qu'il y ait urgence absolue	OUI/NON
Agir de manière non violente	OUI/NON
Assumer les actes posés	OUI/NON SI OUI, COMMENT ? - ... - ... - ...

ENFIN, la légitimation de l'action collective est une mobilisation continue sans résultats assurés. Quelques réflexions pour alimenter le débat :

CE QU'EN ONT DIT D'AUTRES PERSONNES	QU'EN PENSEZ-VOUS ?
« Difficile parfois de parler de légitimité acquise parce que la Loi ne change pas les mentalités »	
« En matière de légitimation, rien n'est jamais acquis, jamais sûr, même après des mois de lutte »	
« Comment légitimer les zones de non-droit (les sans-papiers, les illégaux) » ?	
« Peut-on légitimer une action en utilisant les 'vides juridiques' à notre profit » ?	



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

DES ACTIONS COLLECTIVES POUR FAIRE AVANCER LE DROIT S'ORGANISER, ETRE EFFICACE, JUSTE, LEGITIME

Avant de vous lancer dans un type d'action, établissez une liste de toutes les actions possibles, de tout ce que vous pourriez mettre en place.
Si vous retenez la piste de l'action collective, lisez ce qui suit.

« Lors d'une première occupation, nous essayons d'engager des négociations avec l'administration. Si cela ne fonctionne pas, nous tentons alors d'utiliser les médias pour diffuser l'information et nous nous associons à d'autres structures pour que l'action ait plus d'impact ». (Association Nouvelle Frontière - Italie)

« Les actions collectives sont notre principal moyen d'agir lorsque les autres types d'action n'ont pas permis de faire évoluer les choses. Cela permet aussi de changer les rapports de force. Nous commençons par négocier, mais si cela ne marche pas, nous occupons les lieux. C'est un mode d'action qui permet d'impliquer les gens. » (APEIS - France)

« Afin de forcer le gouvernement à accepter une régularisation collective, les étrangers sans papier, appuyés par le mouvement Ruminahui, décidèrent alors de mettre en place des occupations, notamment d'églises. » (RUMINAHUI - Espagne)

« Nous avons mis en place des réunions collectives, une fois par mois, pour expliquer les luttes qui ont été menées par les sans-papiers, les victoires et les difficultés. Les femmes peuvent ainsi se rencontrer plus souvent. Des solidarités se créent qui peuvent déboucher sur des démarches collectives. » (RAJFIRE - France)

« Le principal mode d'action utilisé a été la négociation avec les pouvoirs publics et le propriétaire du terrain. Pour leur donner davantage d'impact, des pétitions ont été organisées et la lutte a été diffusée en utilisant divers moyens de communication. » (ATD Cuarto Mundo - Espagne)

« Lorsqu'un employeur ne remplit pas ses engagements vis-à-vis d'un travailleur (il ne le paie pas ou moins que ce qui avait été convenu), tous les travailleurs de l'exploitation se mettent en grève. En tant que syndicat, nous devons souvent mener des actions en dehors du cadre légal pour pouvoir agir de manière efficace et faire valoir les droits fondamentaux des travailleurs. » (SOC - Espagne)

« Les mobilisations collectives (pétitions, manifestations, ...) nous permettent de nous rendre compte qu'on n'est pas seul à vivre ces problèmes. On se sent moins isolé à vivre ces problèmes de logement. On est moins isolé dans notre lutte. » (Solidarités Nouvelles - Belgique)

UNE ACTION COLLECTIVE REUSSIE
(conseils du DAL - France)

<p style="text-align: center;">ETRE EFFICACE</p> <p><i>« Quand on veut occuper un lieu, le choix de ce lieu est primordial. Avec la Ville de Paris, on avait choisi l'emplacement d'une future bibliothèque pour loger les familles. Comme les travaux devaient être entamés rapidement, la Ville de Paris a rapidement trouvé une solution pour ces familles. »</i></p>	ET VOUS ?
<p style="text-align: center;">S'ORGANISER</p> <p><i>« Une action se prépare avec les familles, même si c'est urgent. Il faut médiatiser l'action pour que cela serve. On essaie d'obtenir le soutien de personnalités. Quand un huissier envoyé par le propriétaire des lieux occupés constate que ce sont des personnalités qui occupent les lieux, cela calme souvent le propriétaire. »</i></p>	ET VOUS ?
<p style="text-align: center;">UNE ACTION JUSTE</p> <p><i>« Nous nous attaquons toujours à des gens qui sont réellement en capacité de répondre à notre demande. Il ne s'agit pas de demander la réquisition d'un logement appartenant à un petit propriétaire privé qui doit y loger ses enfants. Il faut rester non-violent. »</i></p>	ET VOUS ?
<p style="text-align: center;">UNE ACTION LEGITIME</p> <p><i>« Nos actions ont aussi pour objectif de faire adhérer d'autres gens à la légitimité de la cause défendue. Lors de l'occupation de la rue du Dragon, des habitants qui semblaient pourtant assez peu sensibilisés face aux problèmes de logement, sont venus nous apporter leur soutien. »</i></p>	ET VOUS ?



Socrates



Education and Culture

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

PRENDRE EN CONSIDERATION LES RISQUES ET LES LIMITES, ENTRE AUTRES DES ACTIONS COLLECTIVES

L'action juridique ou judiciaire appuyée par des actions collectives constituera un moyen intéressant pour atteindre vos objectifs. Mais cela peut aussi comporter des risques ou des limites. Il est important que vous identifiiez ces blocages et dangers avant de vous y lancer, pour mener une action plus efficace, pour éviter certains dangers.

Obtenir des résultats, cela peut prendre du temps...

« Nos actions collectives peuvent prendre la forme d'actions de courte durée (occupation de lieux publics) ou d'actions plus longues (comme les campements). **Cela prend du temps.** Il est important que les familles voient à un moment donné **le résultat de leur mobilisation.** »

(DAL - France)

« Il faut expliquer aux gens que la lutte pour la régularisation peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années dans certains cas, que **rien n'est jamais sûr.** On leur présente toujours la situation clairement pour **ne pas leur donner de faux espoirs.** »

(RAJFIRE - France)

« Dans certaines affaires, même si les personnes obtiennent gain de cause, la décision n'est pas forcément très positive pour elles. **La décision intervient souvent des années après les faits.** La personne victime d'une injustice n'en profitera pas directement, mais une situation individuelle peut permettre d'obtenir des résultats collectifs. »

(Service Droit des Jeunes - Belgique)

On prend des risques qu'on n'a pas toujours calculés...

« **Les conditions d'occupation étaient trop difficiles.** Une centaine de sans-papiers et de militants étaient enfermés dans un espace trop petit. On a décidé de mettre fin à cette occupation. »

(RUMINAHUI - Espagne)

« Comme syndicat des travailleurs, on est souvent obligé de mener des actions hors du cadre légal pour pouvoir agir de manière efficace. **Le recours à des moyens d'action considérés comme illégaux par le droit formel est mis en opposition avec la légitimité de nos revendications.** Nos actions sont toujours non-violentes. »

(SOC - Espagne)

« **Les habitants ont préféré accepter les indemnités** leur permettant de faire face à une situation d'urgence **plutôt que de se lancer dans une action judiciaire à plus long terme**, d'autant plus que pesait sur eux la menace de se voir retirer la garde de leurs enfants s'ils se retrouvaient à la rue. »

(APDH - Espagne)

Si notre choix est de fonctionner hors du cadre légal, mettez tout en œuvre pour limiter les conséquences de ce choix (conseils des Faucheurs Volontaires - France)

<p>UNE STRATEGIE D'ACTION Etre hors cadre légal, mais pas vandale <i>« N'arrachez qu'un plan par personne » : c'est la consigne donnée aux faucheurs illégaux. Cette stratégie fait ressortir la disproportion entre les actes réels et les sanctions des tribunaux. L'action doit être symbolique et ne pas être identifiée à du vandalisme. »</i></p>	<p>NOTRE STRATEGIE D'ACTION ?</p>
<p>INFORMER DU RISQUE Pour être responsable, faire un choix <i>« On informe les faucheurs illégaux des risques qu'ils encourent, avant et après chaque fauchage (législation - condamnations antérieures - risques particuliers pour certaines professions, comme les éducateurs). Chaque risque pris doit l'être de manière responsable ; les gens doivent entièrement assumer ces risques. »</i></p>	<p>AVONS-NOUS INFORME DES RISQUES ?</p>
<p>DONNER DES CONSIGNES En cas de problème <i>« En cas d'interpellation, d'arrestation ou de convocation ultérieure, des consignes sont données avant l'action. Par exemple, arriver ensemble sur les lieux, ne pas s'isoler, connaître ses droits en cas de garde à vue. »</i></p>	<p>QU'AVONS-NOUS MIS EN PLACE EN CAS DE PROBLEME ?</p>

Durée : $\frac{1}{2}$ heure ou plus par livret

Profil participants : Participants relativement à l'aise avec la lecture de documents (possibilité de lire collectivement les témoignages au sein des groupes de travail mais cela requiert davantage de temps)

FICHES OUTIL M : LIVRETS « PAROLES D'ACTEURS »

Objectifs

A partir de la découverte de l'analyse d'expériences de luttes portées par d'autres collectifs, faire réfléchir les participants sur les différentes méthodes d'action concrètement utilisées dans d'autres situations.

Proposer aux participants d'aller puiser dans les expériences présentées des éléments de réflexion et d'action leur permettant, le cas échéant, d'enrichir et de renforcer leur propre stratégie d'action.

→ utilisez la boîte « paroles d'acteurs »

Techniquement :

- Le formateur dispose de **4 livrets, de couleurs différentes**, composés chacun d'une dizaine de fiches détachables. Chaque livret correspond à un aspect fondamental auquel les participants devront se confronter avant de mettre en œuvre une stratégie d'action collective :

- 1- la relation aux médias
- 2- la relation aux pouvoirs publics
- 3- la relation aux professionnels du droit
- 4- l'intégration du droit dans la stratégie d'action

Chaque fiche contient de courtes phrases tirées de témoignages d'acteurs de terrain décrivant les étapes et les modalités de l'action en relation avec les 4 aspects précédemment cités.

- Le formateur dispose d'un **guide** (voir dossier *fiches appui F9*) contenant, sous format texte, les fiches au complet, regroupées par thèmes et enrichies de courts textes permettant d'expliquer le thème traité et de souligner les aspects les plus importants des témoignages sur lesquels les participants devront plus particulièrement porter leur réflexion.

- Le formateur aura à disposition : de grandes feuilles, des feutres, de la patafix.

Déroulement :

- * **ETAPE I** : Le formateur propose aux participants de se séparer en sous-groupes et distribue les fiches relatives aux aspects que les participants souhaitent approfondir. Il peut n'utiliser les fiches que d'un seul livret ou mélanger les fiches de différents livrets.
- * **ETAPE II** : Les participants choisissent, parmi les témoignages proposés, ceux qui leur semblent les plus pertinents au regard des questions qu'ils se posent et du fil conducteur sur lequel ils travaillent. Ils les classent par thèmes.
- * **ETAPE III** : Si les participants n'ont pas de difficulté à utiliser l'écrit ils peuvent, sur une grande feuille, coller les fiches sélectionnées en les regroupant par thème et noter en face les éléments, questions et réflexions qu'ils en retirent pour la construction de leur propre stratégie d'action. Ce travail peut aussi être fait par oral, avec un rapporteur nommé dans chaque sous-groupe.
- * **ETAPE IV** : restitution du travail en plénière à l'aide du paperboard et des fiches ou simplement par oral.

Remarque : à nouveau le formateur doit insister sur le fait que les expériences d'action juridique et judiciaire menées par d'autres collectifs européens ne doivent pas être présentées aux participants comme des « recettes » à appliquer à leur propre situation. Elles doivent simplement servir à proposer des exemples de démarches, des réflexions dans lesquels ils peuvent puiser quelques éléments utiles à leur propre situation.

Durée : 1H30 ou plus
Profil participants : tout profil

FICHE OUTIL N : WBS OBJECTIFS ET STRATÉGIES D'ACTION

Objectif

Cet exercice doit permettre au groupe de développer sa stratégie d'actions par un va et vient entre objectifs poursuivis - projets - actions concrètes. En fonction du groupe, l'animateur devra peut-être davantage travailler la notion d'objectif de l'action (pourquoi veut-on agir ?) ou plutôt le découpage de l'action du collectif en multiples tâches que chacun pourra mettre en œuvre après la formation.

L'identification de l'objectif se révèle souvent très utile parce que si un projet ou une action semble impossible, on peut le/la remplacer par un/une autre qui pourra viser à rencontrer le même objectif et cela évite bien des frustrations !

Exemple : j'ai organisé dans mon quartier un repas avec mes voisins. Les boudins ont brûlé et la soupe était trop salée, mais on s'est bien amusé. Si mon objectif était gastronomique, j'ai sans doute raté mon objectif. Si mon objectif était d'améliorer les rapports de voisinage, c'était gagné. Les boudins brûlés ont finalement permis de bien rire ...

Techniquement

- Il suffit de reproduire en l'agrandissant le schéma qui suit et le faire tenir sur une surface qui permettra l'écriture (paperboard, grande table,...).
- On peut aussi ne pas utiliser le schéma proposé et, en fonction de la discussion avec les participants, construire un tableau à peu près semblable.
- Avoir des feutres de couleur pour remplir les cases.

Déroulement :

* **ETAPE I** : Les participants devront identifier les actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre face au problème étudié = étape assez facile en général pour les personnes.

* **ETAPE II** : Ils devront réfléchir au « **pourquoi** » : pourquoi proposent-ils telle et telle action ? quel est le but (souvent non dit) poursuivi ? Le fait d'y réfléchir collectivement permettra au groupe de se donner des objectifs communs. Attention ceux-ci doivent être suffisamment généraux et communs pour que chacun s'y retrouve.

* **ETAPE III** : Après ces deux étapes, on se pose la question des actions à mettre en œuvre et leur cohérence par rapport à l'objectif.

Des changements interviennent, par exemple, on peut supprimer certaines actions et en mettre d'autres en place, puis estimer que l'ordre de mise en œuvre des actions doit être inversé. Ce raisonnement du groupe est à prendre en compte et si possible à conserver de façon écrite sur un paperboard.

* **ETAPE IV** : Derrière chaque action collective, il y a des « tâches » concrètes qui doivent être remplies par certaines personnes. Ces tâches constituent un véritable plan de travail pour le groupe. On peut en faire un outil pratique pour la suite de la formation.

Variante

On peut aussi introduire un quatrième niveau de réflexion pour des groupes plus en réflexion sur leurs actions : **celui de la finalité poursuivie**. La finalité est moins concrète, elle introduit souvent des notions de valeur. Il ne faut pas confondre objectif et finalité : l'objectif est concret, opérationnel tandis que la finalité est plus abstraite, elle renvoie à un système de valeurs ou de pensées.

Exemple :

Si j'ai comme objectif d'améliorer mes rapports avec mes voisins, je pourrais avoir comme finalité de créer un climat de convivialité dans le quartier. Cette finalité m'obligera à me poser quelques questions comme : quels sont les habitants du quartier qui ne sont pas venus à mon BBQ et comment les mobiliser autrement ? Qu'est-ce que signifie la convivialité dans un quartier (où sont les zones collectives et les zones individuelles) ? etc.

*Le rôle de l'animateur est à nouveau délicat. L'ambition est ici aussi de **faire prendre conscience de la multiplicité des possibles** plutôt que d'organiser un mouvement de révolte. Une lutte pour revendiquer ses droits demande de la connaissance (analyse), mais aussi de la **cohérence** dans les actions menées. Cet outil permettra au collectif de créer cette cohérence, permettant d'éviter certaines déceptions, et peut-être d'accepter de prendre une autre voie pour agir. Ce n'est plus le projet ou la tâche qui prime, mais la finalité, l'objectif.*

Durée : 1H

Profil participants : tout profil, si capacités d'analyse

FICHE OUTIL O : ANALYSE SWOT - Freins et opportunités

Objectif

Ce type d'outil a pour objectif de permettre l'identification des « freins » et des « opportunités » dans la mise en œuvre d'une action.

L'analyse permet, de manière stratégique, d'aborder les caractéristiques internes (analyse contextuelle des forces et des faiblesses du groupe) et les caractéristiques externes au collectif (analyse des opportunités et risques : acteurs, locaux...).

Techniquement

- Avoir à disposition un paperboard et des feutres.
- Avoir - si possible - préalablement recueilli le plus de données « objectives » sur la situation à analyser.

Déroulement

*** ETAPE I : Réflexion au niveau interne : Forces et Faiblesses du groupe :**

Il est demandé aux participants d'**identifier** les forces et faiblesses du groupe (exemple : le groupe compte parmi ses membres un représentant des autorités publiques = Force / le groupe ignore la législation qui concerne son problème = faiblesse). Puis le groupe doit **classer** ces forces et faiblesse selon un critère d'importance face au problème rencontré.

	IMPORTANT	PEU IMPORTANT
FORCES	I	II
FAIBLESSES	III	IV

A ce moment, l'animateur a un rôle important : il doit amener le groupe à réfléchir à ce qui n'est pas apparu spontanément : forces et faiblesses non identifiés, faiblesse qui peut se transformer en force, faiblesse à laquelle on peut remédier (exemple : mieux connaître un texte de loi).

L'animateur doit donc rester prudent dans son animation pour que les réflexions du groupe ne soient pas celles de l'animateur. Il peut pousser la réflexion, mais sans imposer ses réponses !

*** ÉTAPE II : Réflexion au niveau externe : Opportunités et Menaces extérieures au groupe**

	IMPORTANT	PEU IMPORTANT
OPPORTUNITES	I	II
MENACES	III	IV

Déroulement semblable à celui de l'étape I : identification → classement → réflexion.

*** ÉTAPE III : Tableau SWOT**

L'ensemble de la démarche (analyse interne et externe) peut se présenter par exemple sous cette forme :

FORCES.....	FAIBLESSES.....
OPPORTUNITES.....	MENACES.....

On permet ainsi aux participants de se faire une idée générale de la situation, à analyser en parallèle. C'est une représentation de la réalité qui doit permettre à l'animateur de faire réfléchir le groupe.

Exemple : est-ce qu'une menace extérieure (un vide juridique, par exemple) peut être une opportunité pour le groupe ? Est-ce que la faiblesse du groupe (petit nombre d'individus) peut être une force dans des espaces de discussion, parce que par ex. rapidité dans les prises de décision ? etc.

L'idée est d'une part de faire prendre conscience des aspects positifs et négatifs de la situation, tels que vu par le groupe, puis d'analyser chaque élément pour en tirer des aspects positifs non perçus au premier abord (ou des dangers non pressentis au départ de l'analyse). Le rôle de l'animateur est ici très important puisque c'est sur lui que repose la capacité du groupe à regarder au-delà des premières impressions.

Le résultat de ce travail peut être de proposer un plan d'action qui se base sur une analyse stratégique de la situation, d'où l'importance, au-delà des impressions des participants, de mettre en avant certaines données objectives (contenues dans le tableau SWOT par exemple).

Durée : $\frac{1}{4}$ heure après chaque BLOC + $\frac{1}{4}$ heure pour récapituler en fin
Profil des participants : tout profil, en individuel ou en collectif (animateur écrit)

FICHE OUTIL P : L'ARBRE D'ACTION

Objectifs

Permettre aux participants de relever et de noter, tout au long de la formation, les points de méthode, les questions, les pistes de recherche ou d'action relatifs à chacune des étapes de travail dans la construction d'une stratégie d'action collective qui prend en compte les questions liées au droit.

Leur laisser un espace de créativité et leur permettre de repartir avec une trace des aspects étudiés pendant la formation et un support qu'ils pourront éventuellement reprendre lors de la construction d'une action future.

Techniquement :

- Une « trame d'arbre d'action » (avec simplement la première ligne « situation rencontrée et plusieurs branches qui partent de là) reproduite sur une feuille A3 et photocopiée pour que chaque participant puisse en avoir une (voir exemple page suivante).

Déroulement :

- * **Etape I** : Le formateur distribue à chaque participant, à la fin de la première étape de travail (bloc 1 par exemple), la feuille A3 avec la trame d'arbre d'action vierge.

- * **Etape II** : Il propose aux participants de créer leurs propres « branches » de l'arbre, en notant les éléments de méthode, les réflexions, les questions, ... qui leur semblent les plus importants pour pouvoir réaliser le même travail que celui qu'ils ont effectué lors de la formation lorsqu'ils seront à nouveau confrontés à un problème de droit au sein de leur collectif ou association.

- * **Etape III** : A la fin de chaque bloc de formation, le formateur propose aux participants la même démarche.

- * **Etape IV** : A la fin de la formation, il leur laisse un temps pour revenir sur leur arbre d'action pour le regarder dans son ensemble, rajouter éventuellement quelques éléments supplémentaires.

Le formateur ne doit pas hésiter à intervenir pour rappeler aux participants certains éléments, mais ce sont eux qui choisissent l'opportunité de noter ou non ce qui leur a semblé important à retenir.

Q
U
E
S
T
I
O
N
S,

R
E
F
L
E
X
E
S
c
o
m
m
u
n
s
à
t
o
u
t
e
s
l
e
s
é
t
a
p
e
s
d
e
t
r
a
v
a
i
l

Relation aux professionnels du droit

Un rôle de
conseillers

Une collaboration d'avantage
qu'une délégation : le groupe garde
la maîtrise de l'élaboration de la
stratégie d'action

Changer les rapports de forces

Penser à la communication,
la relation aux médias

Durée de l'action :
organiser la
mobilisation en
fonction, ...

Organiser la mobilisation
des personnes concernées et
d'éventuelles personnes
soutiens

Penser aux limites, risques et blocages qui peuvent apparaître à un moment ou à un autre de l'action
les identifier et les prendre en compte à l'avance pour mieux pouvoir les gérer

Coût de l'action

Protection des militants engagés dans
l'action : information des militants sur ces
risques, organisation de comités de
soutien, ...

Réfléchir à la question de la "formalisation", de l'institutionnalisation des dispositifs créés (opportunité, risques,

Effectuer un travail collectif (réunions, groupes de paroles, ...):

Ne pas laisser les questions touchant au droit sous la responsabilité de quelques militants seulement ou de spécialistes

Durée : $\frac{1}{4}$ heure

Profil des participants : tout profil (questions orales, si difficultés à l'écrit)

FICHE-OUTIL Q : EVALUATION DE LA FORMATION

Objectif : en fin de formation, nous vous conseillons de prendre le temps (de programmer ce temps durant la formation) pour réaliser une courte évaluation du trajet parcouru avec le groupe. Cela peut se réaliser de manière orale ou de manière écrite.

Les deux pages suivantes vous proposent un canevas possible d'évaluation écrite avec votre groupe, mais vous pouvez en inventer un autre, plus adapté à vos besoins. L'important est de toujours planifier une phase finale d'évaluation avec le groupe.



Socrates

Juristes-Solidarités
Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos
Comunita Capodarco di Roma
Habitat et Participation

1- Cette formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Oui Non

2- Estimez-vous que les objectifs de la formation énoncés au départ ont été atteints ?

Oui Non

Pourquoi :

3- Avez-vous le sentiment d'avoir avancé dans votre réflexion personnelle et d'avoir enrichi vos connaissances ?

Oui Non

Pourquoi :

4- Vous sentez-vous maintenant mieux outillé(e) pour mener des actions en intégrant les questions juridiques ?

Oui Non

Sur quels aspects plus précisément ?

5- Souhaiteriez-vous que d'autres personnes de votre organisation puissent participer à cette formation ?

Oui

Non

Commentaires :

6- Quelles observations souhaiteriez-vous faire en vue d'améliorer cette formation ?

- *Au niveau de l'organisation générale (durée, lieu, etc.)*

- *Au niveau du contenu*

- *Au niveau de la méthode*

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire !

Les auteurs

Juristes-Solidarités

Espace Comme Vous Emoi
5, rue de la Révolution
93 100 Montreuil – France
Tel. (33) 1 48 51 39 91
Fax. (33 1) 48 59 61 58
jur-sol@globenet.org
<http://www.agirledroit.org>

Fundación Iberoamericana de Derechos Humanos

Aula de Derechos Humanos
"Jose Carlos Mariátegui"
Edificio 17- Celestino. Mutis, 1ª planta
Universidad Pablo de Olavide
Carretera de Utrera, km. 1
Séville - Espagne.
Tel. (34) 626 336 849
fiadh@fiadh.org
<http://www.fiadh.org>

Comunità Capodarco di Roma Onlus

Via Lungro, 3
01 178 Rome – Italie
Tel. (39 06) 200 40 91
Fax. (39 06) 200 59 92
cis@capodarco.it
<http://www.capodarco.it>

Habitat et Participation

Place des Peintres 1/004
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique
Tel. (32) 10 45 06 04
Fax : (32) 10 45 65 64
hep@tvcablenet.be
<http://www.habitat-participation.be>

Décembre 2006

Ce projet, et la réalisation du présent dossier outils, sont notamment financés par la Commission européenne (programme SOCRATES), la Fondation de France, la Région Wallonne, la Communauté française et l'Action Vivre Ensemble de Belgique.



Socrates



Education and Culture



avec l'appui de
LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE